
Avec le covid omniprésent et l'horeca fermé, les chasseurs ont le vague à l'âme

Via le Royal Saint-Hubert Club de Belgique, les chasseurs demandent à la ministre Tellier de maintenir la prime aux établissements de traitement de gibier pour répondre aux exigences de réduction des populations de sangliers. En effet, la fermeture de l'horeca ne facilite pas la commercialisation du gibier. Par ailleurs, chasser à quatre pour respecter les mesures sanitaires est ingérable pour eux.



Les chasseurs interpellent les pouvoirs publics car s'ils ont des devoirs à accomplir en vertu de la législation européenne, ils disent se retrouver face à un mur. - Michel Tonneau.

Le 6/11/2020 à 18:36

Peste porcine africaine (PPA) et covid, voilà deux épidémies qui n'ont strictement rien à voir entre elles mais qui ont toutes deux des conséquences significatives sur la gestion du gibier et sur le quotidien des chasseurs. Avec la PPA, il y a eu un sentiment de rejet de certains consommateurs envers la viande de sanglier, voire de gibier en général, alors que la PPA n'est pas transmissible à l'homme et que tous les animaux tués en zone infectée ne se retrouvaient évidemment pas sur les étals des bouchers. Mais l'effet psychologique reste parfois prépondérant dans la tête des consommateurs potentiels !

La PPA a potentiellement disparu de la forêt gaumaise (plus aucun cas depuis plus d'un an). La Région wallonne a d'ailleurs introduit ce 27 octobre une demande à l'Europe pour être déclarée indemne de PPA, mais voilà que le covid s'en mêle. Les restaurants sont en effet une bonne source d'écoulement du gibier, de nombreux touristes venant habituellement passer un week-end en Ardenne pour goûter aux menus de saison de chasse. S'ajoute à cela la concurrence énorme de gibier étranger importé qui inonde les étalages des grandes surfaces.

Des tarifs d'achat ridicules

Les chasseurs n'en peuvent plus et interpellent les pouvoirs publics car s'ils ont des devoirs à accomplir en vertu de la législation européenne, ils disent se retrouver face à un mur. « Les établissements de traitement de gibier ont réduit très sensiblement les prix offerts pour le gibier prélevé par les chasseurs (entre 0,1 euro et 0,9 euro/kg pour les sangliers, 3,5 euros/kg pour les cervidés), commente Benoît Petit, président du Royal St-Hubert Club. « Ils vont plus loin aujourd'hui et lancent un cri d'alerte en demandant explicitement aux chasseurs de réduire leurs prélèvements et en menaçant de ne plus reprendre le gibier des chasses belges. Or, l'Union européenne impose aux Etats membres de réduire drastiquement les populations de sangliers. Malgré les contraintes et le prix ridiculement bas offert, les chasseurs poursuivent cette mission tant qu'ils peuvent se défaire des animaux abattus car il est hors de question d'envisager abandonner les carcasses en forêt, ce que la loi interdit, ni de gâcher une viande d'une telle qualité. »

Le Royal Saint-Hubert Club de Belgique demande dès lors au gouvernement wallon et en particulier à la ministre de la Forêt, Céline Tellier, de maintenir la prime aux établissements de traitement du gibier instaurée pendant la crise de la PPA pour chaque sanglier repris (70 euros). « A défaut, si les établissements de traitement de gibier ne réceptionnent plus les sangliers, les chasseurs seront obligés d'en chasser moins ou même plus aucun... », conclut Benoît Petit.

Plutôt Borsus que Tellier ?

Au cabinet de ladite ministre, la porte-parole Nathalie Guilmin explique que « cette fameuse prime a été instaurée pour pouvoir limiter la population de sangliers et éviter une reprise ou une extension de l'épidémie, mais qu'elle n'a de valeur légale par rapport à l'Union européenne que dans un cadre sanitaire. Or, nous espérons être déclarés indemnes de PPA en novembre et une telle prime tomberait dès lors à l'eau. La problématique de l'écoulement du gibier est donc plus large et les chasseurs devraient plutôt se tourner vers le ministre Borsus, qui a la chasse et les affaires économiques dans ses attributions, et qui pourra mieux voir comment soutenir cette filière. »

La chasse à quatre en période de covid, impossible ?

Un autre problème s'est greffé à la crise sanitaire ces derniers jours, lié aux mesures de distanciation. La chasse à quatre personnes est la règle en cette période de restriction, mais quelques-unes sont sorties de ces règles voici quelques jours. Le ministre Borsus a dès lors réuni vendredi dernier les représentants des chasseurs, des propriétaires privés et publics dont les communes forestières, des ateliers de traitement du gibier ainsi que l'administration du DNF. « La priorité absolue doit être la santé publique et la sécurité sanitaire », dit-il. « Je suis bien conscient qu'une telle mesure d'interdiction aura des conséquences importantes sur les possibilités de prélèvements du gibier et que certaines obligations légales liées à l'existence de plans de tirs ou de contraintes liées à la PPA, auront du mal à être honorées. D'autres questions doivent également être gérées : les dégâts occasionnés à cause du gibier non prélevé et qui sont à charge des chasseurs, ... »

Les chasseurs y ont de fait répété « combien ils étaient conscients de la priorité à la lutte contre la propagation du virus et ont pris acte que tout regroupement de plus de 4 personnes était interdit en ce compris pour l'activité de chasse. « Mais la chasse limitée à 4 participants (chasseurs et rabatteurs compris) n'est pas une solution. Elle est inefficace par rapport aux objectifs de réalisation de quotas importants imposés par le DNF « , commente Benoît Petit, pour le Royal St-Hubert Club de Belgique. Les chasseurs se disent inquiets des dégâts provoqués par les

sangliers qui ne pourront être maîtrisés et répètent « qu'ils ne pourront être considérés comme responsables de ces dégâts alors qu'ils n'ont pas les moyens d'exercer efficacement la régulation nécessaire. »

Le Royal St-Hubert, union professionnelle des chasseurs et des professionnels de la venaison, va faire au ministre une série de propositions pour une chasse néanmoins efficace, avec des groupes encadrés qui ne se mélangent pas et qui seront contrôlables et traçables facilement. « Avec deux rabatteurs et deux chasseurs, il est impossible de gérer une chasse au grand gibier. Il faut donc un autre mode de fonctionnement qui prenne néanmoins en compte les dangers du covid. En France, le ministre a délégué cette gestion aux préfets qui vont adapter la situation. Ici, nous sommes tenus par des cahiers de charge avec les communes, les provinces, etc, qui exigent des dates précises des battues dès le 1er septembre. Si on prolonge les dates de chasse pour pouvoir répondre aux plans de tir, il faut aussi savoir que le gibier se vend nettement moins bien après le 1er janvier. La haute saison, c'est maintenant ! »

Diverses hypothèses devront dès lors être mises sur la table mais les incidences sont multiples et complexes.

«Le gibier commençait à reprendre des couleurs»

J.-L.B.

Le consommateur est-il toujours aujourd'hui aussi amateur de gibier qu'hier ? « Cela commençait à reprendre », note Gérald Enthoven, qui gère les ateliers de découpe et de vente Maison Protin à Chiny et Condroz Gibier à Ciney. Avec la PPA, il y a eu une réaction immédiate de la clientèle et le sanglier a été bien moins acheté, un peu comme tout le gibier d'ailleurs. Avant, on faisait du volume en sangliers vu que c'est le gibier le moins cher par rapport au chevreuil ou la biche. Certains préfèrent chevreuil ou biche, mais le sanglier a aussi du goût, car c'est une viande grasse. On voyait le bout du tunnel avec la fin de la PPA, puis le Covid est arrivé... Avec deux étapes de fermeture de l'horeca. »

Le problème n'est pas que belge, tant s'en faut. Tous les pays européens ont été en confinement au printemps et les ventes de gibier ont été ralenties voire stoppées partout. Le stock de gibier a donc été énorme en Europe et les frigos sont restés pleins cet été. « Avec la reprise de la chasse », poursuit Gérald Enthoven, « certains pays (pays de l'Est, Espagne, sans parler de la Nouvelle – Zélande qui fait de l'élevage de cervidés) ont inondé le marché à bas prix. Maintenant, c'est la chasse chez nous, l'horeca est fermé, et certains commerces achètent à l'étranger à bas prix... Nous, nous n'achetons que du gibier belge, c'est notre concept et une société agréée est là pour certifier notre choix. On vend à certaines grandes surfaces, à des grossistes qui vendent eux aussi en grande surface et dans l'horeca, et un peu dans l'horeca en direct. Le gros problème repose sur les coûts de fonctionnement en Belgique, dont la main-d'œuvre et les frais de vétérinaires et d'Afsca, plus le matériel. On doit en effet aller chercher le gibier en forêt avec des véhicules adaptés, payer les contrôles sanitaires (deux contrôles vétérinaires pour le sanglier, plus un prélèvement de viande pour analyse). On est donc plus cher que le gibier étranger. On garde une clientèle intéressée par le gibier belge, mais il faudrait qu'elle soit plus importante. »

Avec une fermeture de l'horeca qui risque de durer, la solution est quasiment inextricable pour pouvoir écouler le gibier belge qui a plus souvent sa place sur les tables des restaurants que dans les grandes surfaces où le prix est souvent le premier choix, tant du vendeur que du consommateur...